

les
SECOURS
en
Essonne



PROGRAMME DE LA

16^e JOURNÉE DES AGENTS

Vendredi 24 octobre 2008



les SECOURS en Essonne

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 8h30** Départ de l'Hôtel du Département
- 9h00** Accueil café à l'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS), avec Monsieur Chaufour, Président du CA du Sdis91 et le Colonel Patet, Directeur départemental
- 9h20** Ouverture par le Colonel Patet, Directeur départemental
- 9h30** Conférence générale sur le Sdis 91
- 10h40** Visite des installations et démonstrations de savoirs faire
- 12h10** Apéritif
- 12h30** Discours de Michel Berson, Président du Conseil général et d'Etienne Chaufour, Président du CA du Sdis 91, suivi d'un déjeuner convivial
- 14h30** Visite du Centre de Secours Principal (CSP) d'Évry, démonstrations des sapeurs-pompiers et ateliers
- 17h30** Fin de la Journée des agents du Conseil général 2008
- 18h00** Retour des agents

É D I T O R I A L



Bienvenue à la 16^e journée des agents

Pour cette 16^e Journée des Agents, vous êtes invités à ouvrir les portes du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne : le Sdis 91.



Vous pourrez ainsi vous rendre compte qu'avec une intervention toutes les 5 minutes, les sapeurs-pompiers de l'Essonne sont constamment sur le pont et font preuve, chaque jour, de courage et d'abnégation pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Les missions du Sdis concernent d'abord les secours à proprement parler (lutte contre l'incendie, secours d'urgence aux personnes) mais aussi la prévention des risques ainsi que l'éducation préventive.

Ce sont ainsi plus de 1000 sapeurs-pompiers professionnels et 1700 sapeurs-pompiers volontaires, dont certains sont agents du département, soutenus par près de 280 personnels administratifs, techniques et sociaux, qui concourent à notre sécurité au quotidien.

Ce que l'on sait moins c'est que le Conseil général finance la quasi-totalité du budget du SDIS (93 millions d'euros) qui est un établissement public autonome mais dont il préside le Conseil d'administration.

Grâce à l'engagement du Conseil général et au dévouement des sapeurs-pompiers, l'Essonne bénéficie d'un service d'incendie et de secours de qualité, réparti équitablement sur tout le territoire, et qui a fait le pari de la modernisation et de l'innovation. Ce partenariat illustre parfaitement les valeurs de notre département : volontaires et solidaires !

Vous pouvez compter sur l'accueil chaleureux des personnels du Sdis qui vous accompagneront dans cette découverte de leur métier si difficile et si passionnant.

En espérant que cette visite vous sera riche et instructive, nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente journée.

Michel Berson

Président du Conseil général
de l'Essonne

Étienne Chaufour

Président du CA du Sdis 91

Assurer sur tout le territoire
essonnien une distribution des
secours équitable et de qualité





Une journée au cœur du dispositif de secours essonnien



Le Sdis et le Conseil général de l'Essonne œuvrent à développer une véritable politique commune de sécurité civile dans le département. Elle se traduit par des actions régulières de sensibilisation et de prévention auprès de la population, auprès de spécialistes ou encore à destination de l'ensemble des maires,



notamment en ce qui concerne les questions de sécurité dans leur commune. Ce partenariat innovant permet d'instaurer et d'assurer au quotidien une distribution des secours équitable et de qualité sur le territoire essonnien.

Cette 16^e journée des agents du Conseil général, dont le thème nous rassemble cette année autour de la sécurité dans le département, est un événement fort pour fédérer nos services. Profitons de cette occasion exceptionnelle pour mieux nous connaître, échanger et renforcer nos liens.

Le Sdis de l'Essonne ouvre ses portes pour vous accueillir; tout d'abord à l'École départementale d'incendie et de secours, l'Edis, l'une des meilleures écoles de Sdis de l'hexagone. La suite du programme vous amènera au Centre de Secours Principal d'Évry. De nombreux ateliers et démonstrations vous permettront d'en savoir plus sur les missions des sapeurs-pompiers et les différents métiers exercés au sein du Sdis.

Cette journée de découvertes et d'enseignements promet d'être enrichissante. Quelques initiatives d'engagements en qualité de sapeur-pompier volontaire sont déjà apparues au Conseil général, favorisées par le cadre conventionnel adapté et négocié entre nos deux collectivités. Nous espérons vivement que dans un futur proche naissent de nombreuses autres vocations.

Nous vous souhaitons une agréable journée,

**Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours**

Colonel Pierre Patet

**Le Directeur général
des services départementaux**

Amine Amar



les SECOURS en Essonne

SOMMAIRE

À LA DÉCOUVERTE DU SDIS DE L'ESSONNE	p. 7
Qu'est ce que le Sdis ?	
L'organisation fonctionnelle	
L'organisation opérationnelle	
Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques	
La prévention et la prévision	
Les politiques de sensibilisation à la sécurité civile et à la citoyenneté	
Le financement du Sdis de l'Essonne	
LE SDIS DE L'ESSONNE, UN ORGANISME EN EVOLUTION	p. 13
Le projet d'établissement : un outil de management novateur	
La gestion des ressources humaines modernisée	
L'adaptation constante à l'évolution des risques	
Les politiques d'hygiène et de sécurité	
Les femmes du Sdis de l'Essonne	
LA VICTIME AU CŒUR DU DISPOSITIF D'URGENCE	p. 17
L'évaluation de la qualité du service rendu	
Le secours à personne : l'activité principale des sapeurs-pompiers	
LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS	p. 18
Un appui indispensable aux sapeurs-pompiers	
Des sapeurs-pompiers aux compétences variées	
DES INFRASTRUCTURES À LA POINTE	P. 20
L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS)	
Le Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU)	
Les groupements territoriaux et les Centres d'Incendie et de Secours (CIS)	
DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE	p. 24
Pourquoi devenir Sapeur-Pompier Volontaire (SPV) ?	
Comment devenir SPV ?	
SE FORMER À LA SÉCURITÉ	P. 26

Financé par le Conseil général, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, dirigé par le Colonel Patet, est en perpétuelle évolution. Précurseur dans bien des domaines, il assure la sécurité optimale des Essonnais. Cet établissement public mène depuis près de 4 ans une politique de modernisation, impulsée par le Président du Conseil d'administration Étienne Chaufour, qui permet de gérer au mieux les besoins d'un département très urbanisé en périphérie de la capitale. Véritable « laboratoire d'idées », ce service est reconnu pour développer des projets où dynamisme, innovation et volonté sont des maîtres mots.

À LA DÉCOUVERTE DU SDIS DE L'ESSONNE

Avec plus de 3 000 agents, le Sdis de l'Essonne est un établissement public atypique. Aux sapeurs-pompiers, hommes et femmes qui possèdent une palette étendue d'activités et assurent tous les jours notre sûreté, s'ajoutent les Personnels Administratifs, Techniques et Sociaux (PATS) qui remplissent de nombreuses missions de soutien. Ils assurent entre autre le traitement de l'alerte, la gestion des bâtiments, des finances, des ressources humaines, du matériel informatique, des transmissions, ou encore des engins et de la cartographie.

Les sapeurs-pompiers sont quant à eux formés pour être de véritables techniciens de la prévention et des secours, pour faire face à la fois à l'évolution des risques et aux exigences croissantes de la société en matière de protection et de sécurité. Cette complémentarité concourt à assurer une distribution des secours équitable et de qualité sur l'ensemble du département.

Qu'est-ce-que le Sdis ?

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (Sdis 91) est un établissement public territorial classé en première catégorie¹.

Organisme autonome et partenaire du Conseil général de l'Essonne, il participe à la politique de sécurité et de solidarité engagée par le département. Les actions les plus visibles du Sdis correspondent essentiellement à la distribution des secours, la lutte contre l'incendie, le secours d'urgence aux personnes, ou encore la protection des biens et de l'environnement. Mais les missions des sapeurs-pompiers vont au-delà puisque leurs compétences de sécurité civile passent aussi par l'évaluation et la prévention des risques, ainsi que par l'éducation préventive.

En savoir +

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 : cette loi répond à quatre ambitions principales : faire de la sécurité civile l'affaire de tous par l'information et l'engagement civique au niveau local ; clarifier le rôle de chaque acteur face à la crise ; stabiliser l'institution des services départementaux d'incendie et de secours dans le cadre de la décentralisation ; apporter la reconnaissance de la Nation aux sapeurs-pompiers

¹ Les Sdis sont ainsi répartis sur le territoire français : 16 % appartiennent à la 1^{ère} catégorie, 18 % à la 2^e catégorie, 28 % à la 3^e catégorie, 25 % à la 4^e catégorie et 13 % à la 5^e catégorie. Le classement des Sdis prenant en compte la population du département et les effectifs de sapeurs-pompiers.

Zoom sur... une évolution des effectifs remarquable

En 1990

- ◆ 694 sapeurs-pompiers professionnels
- ◆ 1141 sapeurs-pompiers volontaires
- ◆ 49 personnels administratifs et techniques et sociaux (PATS)

17 années plus tard...

- ▶ 1052 sapeurs-pompiers professionnels
- ▶ 1735 sapeurs-pompiers volontaires
- ▶ 276 PATS

L'organisation fonctionnelle

LE PILOTAGE

Le Sdis de l'Essonne est administré par un Conseil d'administration (CA) composé majoritairement de représentants élus du département. Ces derniers règlent par délibérations les affaires relatives au Sdis 91 et délèguent l'exercice d'une partie de leurs fonctions au Bureau du CA. Le Président de ce conseil, Etienne Chaufour, détient le pouvoir exécutif. Sa volonté de placer les élus au cœur de la réflexion stratégique a motivé la création d'une Commission de Suivi des Politiques (CSP). Comme au Conseil général le Sdis est également doté d'une commission d'appel d'offres et d'instances consultatives (CAP et CTP) auxquelles s'ajoutent un comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires et une commission administrative et technique. La Direction générale, quant à elle, propose et met en œuvre les politiques décidées par le Conseil d'administration et pilote les groupements et services du Sdis 91.

LE MANAGEMENT

Deux instances de management animées par le directeur assurent la mise en application des décisions. Le Comité de direction impulse auprès des groupements et services la stratégie définie. Le Comité de coordination du pilotage a, quant à lui, pour mission d'assister l'équipe de direction dans le pilotage et l'évaluation des objectifs et des actions du Sdis 91. Il joue également un rôle de concertation dans la mise en œuvre des décisions.

L'organisation opérationnelle

UNE COORDINATION DÉPARTEMENTALE AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'URGENCE

L'organisation opérationnelle a pour objectif d'assurer, sous l'autorité du préfet, un niveau homogène de secours sur tout le territoire essonnien. Pour cela, il s'appuie sur un maillage territorial de 51 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) qui se rattachent à 4 groupements territoriaux. Le Centre Départemental des Appels d'Urgence (CDAU) réunit quant à lui sur un même site le centre de traitement de l'alerte, le centre opérationnel départemental des sapeurs-pompiers et le centre de réception et de régulation des appels du Service d'aide médicale d'urgence (SAMU). Il traite ainsi l'ensemble des appels d'urgence du département, provenant des numéros de téléphone 15, 18 et 112 et optimise ainsi la gestion des interventions.

DES RÉFÉRENCES AU NIVEAU NATIONAL ET ZONAL

Le Sdis 91 s'intègre également dans une organisation opérationnelle qui place les sapeurs-pompiers sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. La Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles (DDSC) est chargée de prévenir les risques naturels et technologiques et coordonne les secours en cas de sinistre très important. Ainsi, le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC) œuvre au niveau national et le Centre Opérationnel de Zone (COZ) agit lui au niveau zonal.

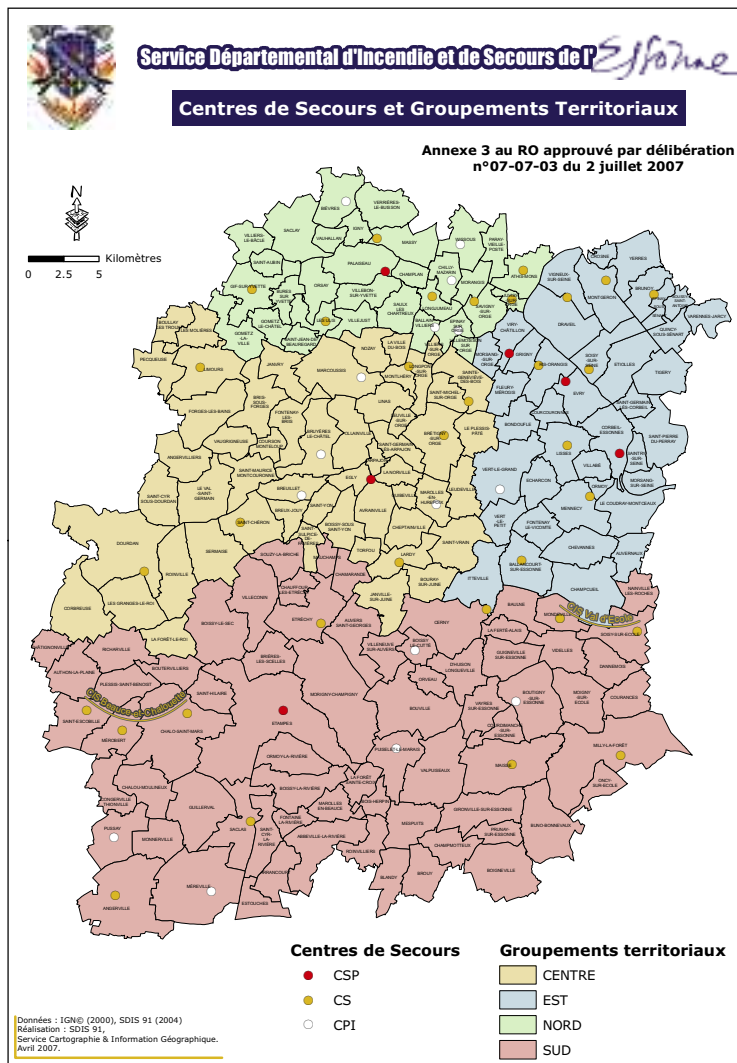


Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

Approuvé à l'unanimité par le Conseil général le 26 mars 2007, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) dresse l'inventaire des risques de toute nature mettant en cause la sécurité des personnes et des biens, auxquels doivent faire face les Centres d'Incendie et de Secours de l'Essonne et détermine les objectifs de couverture de ces risques. Il permet ainsi d'établir des programmations pluriannuelles.

Qu'elles concernent le recrutement, la formation, l'acquisition ou le renouvellement des matériels et équipements, la construction de Centres d'Incendie et de Secours, ces actions sont planifiées grâce à une estimation fine et une anticipation des besoins.

Ainsi par exemple, le SDACR a conclu à la nécessité de compléter le parc d'engins en moyens d'appui de types échelles



Le saviez-vous ?

Il existe, selon le SDACR, deux familles de risques :

- ▶ **les risques courants** liés à la densité de population : accidents de la circulation, incendies, personnes prises de malaise sur la voie publique, etc.
- ▶ **les risques particuliers** qui comprennent les risques naturels, les accidents liés aux transports, les risques bâtimentaires et industriels

aériennes et véhicules de secours routier, tout en préconisant une plus grande polyvalence de celui-ci dans le but d'en réduire le volume.

Ces préconisations pour l'avenir témoignent de la dynamique de progrès dans laquelle le Sdis 91 s'inscrit avec l'aide du Conseil général, qui entend jouer un rôle moteur pour assurer en permanence une distribution des secours équitable et de qualité pour tous les Essonniens.

La prévention et la prévision

L'existence de ces différents risques sur le territoire départemental suppose une anticipation constante ainsi qu'une prévention et une prévision rigoureuses. C'est pourquoi, il existe au sein du Sdis de l'Essonne un service spécialisé et expert dans ce domaine : le Groupement Prévention Prévision et Cartographie (GPPC).

Le service Prévention a deux missions principales :

- ◆ identifier les sources potentielles de risques incendie, vérifier l'ensemble des équipements et s'assurer des règles de sécurité,
- ◆ animer les commissions de sécurité compétentes pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH)

Le service Prévision se charge essentiellement d'accompagner les services instructeurs, tels que la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), les différentes mairies du département dans l'ensemble des projets

d'aménagement et de construction. Il surveille enfin les établissements industriels qui font partie d'un tissu en mutation permanente et participe à la réalisation de plans de secours départementaux sous l'autorité du Préfet.

Zoom sur...

► La prévention des risques industriels :

La Journée des Industriels sensibilise ces derniers à la nécessité d'étudier les dangers et de réaliser des plans de secours des établissements. Cette rencontre est l'occasion pour le Sdis 91 d'informer sur son organisation, son mode opératoire lors d'une intervention d'envergure mais aussi sur l'organisation de la chaîne opérationnelle. Cette Journée d'informations n'en est pas à son coup d'essai puisque la quatrième édition a eu lieu en octobre 2008, à l'École Départementale d'Incendie et de Secours. A cette occasion, le Sdis 91, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCI), a publié un guide d'auto diagnostic des risques dans le but d'aider les entreprises du département à repérer les situations à risques pour leur personnel et leurs installations, afin d'organiser la prévention et la sécurité.



Les politiques de sensibilisation à la sécurité civile et à la citoyenneté

LA PROTECTION CIVILE

En collaboration avec l'Union des maires de l'Essonne (UME) et le Conseil général, le Sdis 91 organise des journées d'information et d'échange à l'attention des maires de l'Essonne. Cette action a permis de regrouper en 2007 plus de 150 élus locaux et responsables des services municipaux autour de sujets liés à la protection des populations et à l'organisation de la gestion de crise.



Dans une logique de formation continue, il a été décidé de poursuivre en 2008 le travail engagé et de créer un « club des acteurs de la Protection civile ». Ainsi, les acteurs et les partenaires essonniers peuvent échanger et se former sur des thématiques spécifiques ou générales liées à la protection de la population.

LES JEUNES, PARTENAIRES DE LA SÉCURITÉ

Le Sdis 91 est engagé, depuis plusieurs années, dans des opérations de sensibilisation, à destination notamment des jeunes. L'opération Pompier Junior est un exemple de cette implication. Elle permet à des jeunes essonniers élèves d'établissements situés en zone d'éducation prioritaire, ou membres du réseau « ambition-réussite », d'apprendre les gestes de premiers secours et de se former à la prévention et aux actions de lutte contre les incendies dans les établissements scolaires. Ainsi, 204 pompiers juniors ont été formés en 2007, au sein de 16 établissements



scolaires et 12 centres d'incendie et de secours. Au total, ce sont plus d'1 millier d'élèves qui ont été formés à ce jour. À noter que le Sdis 91 a été un précurseur puisqu'il a été le premier Sdis de France, dès 2002, à mettre en place le dispositif Pompiers-Juniors. Depuis, plusieurs Sdis se sont également engagés dans cette voie d'éducation à la sécurité civile.

À LA RENCONTRE DES CITOYENS

Chaque année, le Sdis 91 participe à de nombreux événements et offre à l'ensemble des essonniers la possibilité de venir à la rencontre des sapeurs-pompiers de notre département. Ces différentes actions, réparties tout au long de l'année, permettent à tout un chacun de découvrir l'univers des soldats du feu, de se renseigner sur les possibilités de carrières en tant que volontaire ou professionnel et même de participer à des ateliers de mise en situation en endossant la tenue des sapeurs-pompiers ou en s'initiant aux gestes de premiers secours. Citons par exemple la Journée Nationale des Sapeurs-pompiers en juin, les nombreuses portes ouvertes organisées par les Centres d'Incendie et de Secours ou encore des événements plus ponctuels comme très récemment les Journées de Sécurité Intérieure sur l'esplanade des Invalides à Paris.

Zoom sur...

► L'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) : la relève

- 24 sections ayant formé 595 nouveaux jeunes sapeurs-pompiers en 2007.
- Initiation dans un Centre de secours selon 3 axes de formation :
 - le secours à personnes
 - la lutte contre les incendies
 - la protection des biens et de l'environnement

Plus de renseignements :

Lieutenant Moireau : 01 69 92 16 45

Le financement du Sdis 91

Précurseur dans le paysage institutionnel français, le Sdis de l'Essonne a initié sa départementalisation dès 1973. A cette époque, l'évolution démographique et économique du département a généré de nouveaux risques qui ont nécessité une adaptation constante des services. C'est pourquoi une politique de sécurité ambitieuse a été mise en place. La volonté du Conseil général de tout mettre en œuvre, pour assurer de jour comme de nuit la sécurité des Essonnais, s'est donc traduite par le financement de la quasi totalité du budget de fonctionnement du Sdis 91, à hauteur de 97,5%.

La situation essonnienne est exceptionnelle en France, puisque la part de participation du Conseil général dans le budget du Sdis est la plus élevée du territoire national. Le lien fort qui unit ces deux institutions favorise la mutualisation de leurs actions et moyens.

LES 35 ANS DU SDIS

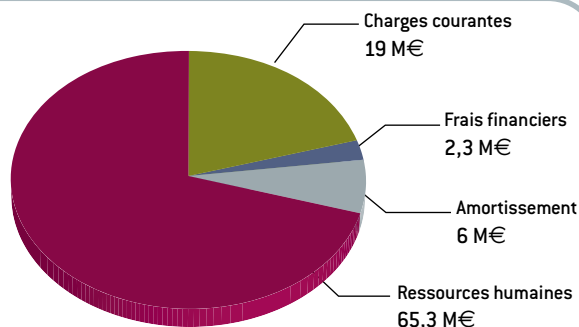
- **25 janvier 1973** : arrêté préfectoral portant sur l'organisation du corps de sapeurs-pompiers et statut des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires départementaux.
- **Loi ATR du 6 février 1992** : « à compter du 1^{er} janvier 1993, le Sdis est le seul compétent pour la gestion de tous les moyens en personnels, matériels et financiers consacrés par les communes, les EPCI et le département à la lutte contre les incendies et contre les autres accidents, sinistres et catastrophes ».
- **Loi du 3 mai 1996** : harmonisation de la départementalisation au niveau national.
- **Loi du 13 août 2004** : loi de modernisation de la sécurité civile.

Budget de fonctionnement 2007

93,7 M€ de budget de fonctionnement
91,4 M€ de ce budget financés par le Conseil général

Budget d'investissement 2007 : 16,2 €

- 40 %** pour les véhicules
- 38 %** pour les bâtiments
- 14 %** pour le matériel d'incendie et de secours, ainsi que pour l'habillement
- 7 %** pour les transmissions et l'informatique
- 1 %** pour le matériel médical



“ en 2007, les sapeurs-pompiers ont traité en moyenne chaque jour 248 opérations de secours ”

Coût moyen d'une intervention : 959 € (en 2005)

UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE VERTUEUSE

Depuis 2007, la stratégie financière retenue par le Conseil d'administration, en concertation avec le Département, a permis de conforter les grands équilibres du budget du Sdis et cela malgré l'augmentation des charges de fonctionnement due à de nombreux changements législatifs et réglementaires.

La gestion budgétaire du Sdis de l'Essonne se caractérise par les actions suivantes :

- ◆ l'approfondissement d'une culture d'évaluation par la pérennisation d'outils et d'indicateurs destinés à faciliter et à rendre plus performant le pilotage de l'Établissement
- ◆ le développement d'une politique de mutualisation des moyens engagée avec le Conseil général de l'Essonne et les autres Sdis de la grande couronne
- ◆ l'instauration d'une culture d'optimisation systématique des moyens
- ◆ la poursuite d'une logique de gestion pluriannuelle des investissements

LE SDIS 91, UN ORGANISME EN ÉVOLUTION

Le projet d'établissement, un outil de management novateur

Le projet d'établissement, mis en œuvre à compter de 2004, a été conçu pour répondre aux enjeux d'une organisation performante, soucieuse de la bonne utilisation de l'argent public et de la qualité de ses services. Ce projet réécrit en 2006 afin de permettre à chaque agent de se l'approprier et d'assurer plus précisément sa mise en œuvre dans le cadre d'une démarche dite « projet de service » se décline selon 4 axes :

- ◆ **l'évaluation** : pour mesurer les résultats,
- ◆ **la sécurité** : pour accroître la sécurité des agents et de l'organisation
- ◆ **la qualité** : pour assurer la qualité du service rendu
- ◆ **la communication** : pour favoriser l'implication des agents, la transparence et promouvoir l'image de l'institution.

La gestion des ressources humaines modernisée

Afin de garantir un niveau de service public performant à la population, le Sdis 91 a mis en place un planning de garde commun à tous les Centres d'Incendie et de Secours. L'analyse du temps de travail permet d'avoir une connaissance précise

du service et d'adopter ainsi une politique de prévention de l'absentéisme et de l'accidentologie ciblée.

Une autre mesure du Sdis 91 pour mieux gérer ses ressources humaines est la création d'un service emplois et compétences, qui s'occupe du recrutement et de la gestion qualitative des emplois.

À ces dispositifs s'ajoute la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Il s'agit d'une politique de gestion des ressources humaines permettant, entre autre, à un établissement d'anticiper sur les évolutions de carrière et les emplois pour les adapter à de nouveaux besoins. Au Sdis 91, la GPEC est aujourd'hui un axe fort du projet d'établissement. L'objectif est de concilier la logique de grade et celle de métier. Cette stratégie s'inscrit dans le long terme et passe par la constitution d'une bibliothèque des emplois, outil qui facilitera la gestion des évolutions de grade.

Le saviez-vous ?

Comme dans les autres collectivités de la région parisienne la mobilité des agents est élevée. En 2008, 90 recrutements ont été réalisés en neuf mois, dont 70% des postes concernent des sapeurs-pompiers professionnels.

Le Sdis de l'Essonne vu par...

Madame Eeckhoudt, Directrice administrative et financière



« Pour assurer sa mission principale, une distribution des secours équitable et de qualité dans l'ensemble du département, le Sdis de l'Essonne a construit une stratégie qui repose sur trois piliers. Le premier concerne son partenariat étroit avec le Conseil général, formalisé par une convention pluriannuelle. Le second, le Schéma Départemental d'Analyses et de Couverture des Risques (SDACR), permet entre autres de planifier le déploiement des moyens (ressources humaines, matériels, bâtiments) selon les caractéristiques du département (densité de population, zones à risques, etc.). Le dernier volet, le projet d'établissement, est un outil de management dont l'ambition, l'amélioration de la performance, se décline en projets de service, indicateurs et tableaux de bords. Il permet d'évaluer l'efficacité du Sdis à tous les niveaux, fonctionnels comme opérationnels. La totalité des agents du Sdis 91, qu'ils soient PATS ou sapeurs-pompiers, est impliquée dans la mise en œuvre de cette stratégie et contribue pleinement à sa réussite ».

L'adaptation constante à l'évolution des risques

« La société évolue et nous devons nous y adapter. Le secours à personne est devenue l'activité principale des sapeurs-pompiers. Une réflexion sur la prise en compte de cette évolution dans la formation est en cours. Parallèlement, les risques technologiques et d'attentats sont devenus des préoccupations d'actualité. Pour les prévenir, des équipements adaptés ont été acquis et des sapeurs-pompiers ont été formés à la gestion de ces risques », explique le Colonel Caron, Directeur Départemental Adjoint du Sdis 91. En effet, pour faire face à la montée du risque d'attaque chimique ou radioactive, 300 sapeurs-pompiers de l'Essonne ont été formés depuis mars 2008 au déploiement des chaînes de décontamination du plan d'intervention Piratox/Piratome. Ce dispositif spécialisé s'inscrit dans le plan vigipirate créé en 1978, qui est destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes. Le Sdis de l'Essonne a reçu, depuis 2004, de nouveaux matériels de protection et de détection. Parallèlement, son plan de formation départemental a été enrichi de trois cycles de formation spécifiques. Cette opération d'envergure a représenté 900 jours de formations, 600 000 € de budget et un volume très important de moyens matériels engagés.

Les politiques d'hygiène et de sécurité

La sécurité est au cœur des préoccupations du Sdis 91, au sens strict, s'agissant de la sécurité des agents pendant les interventions, mais aussi au sens large, pour leur assurer des conditions de travail optimales.

LA PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS

Afin de prévenir les accidents routiers, une étude visant à analyser l'activité des conducteurs d'engins a été lancée en 2007. Elle s'est déroulée dans deux centres choisis à titre expérimental, l'objectif à terme est de mettre en place une formation sur la conduite en intervention. L'auto-école, située à l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours a pour vocation, avec le concours de la mission sécurité,



de préparer les candidats sapeurs-pompiers au permis poids lourd et d'étudier l'accidentologie. Elle assure un accompagnement des agents dans la prise en main des nouveaux véhicules. En 2007, cette structure a formé 48 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Parallèlement, des acquisitions de véhicules de secours routiers lourds équipés de dispositifs lumineux et de balisage ont contribué à améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention sur la route.

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Les équipements de protection individuelle tiennent une place importante dans la sécurité des sapeurs-pompiers puisqu'ils leur permettent de se protéger efficacement contre les risques liés aux interventions (feu, pollution, risques chimiques ou radiologiques). À chaque intervention correspondent des équipements adaptés. Il existe également des accessoires de protection individuelle tels que la lance à incendie ou l'appareil respiratoire isolant (ARI).



LA MODERNISATION DES BÂTIMENTS

Le Conseil général a toujours veillé à accompagner le Sdis 91 dans son développement en le dotant de moyens matériels et d'infrastructures nécessaires. Cette politique bénéficie ainsi à la modernisation de son parc immobilier. C'est dans ce contexte que plusieurs études et travaux ont été réalisés en 2006 et 2007 avec comme objectif principal l'amélioration des conditions de travail des sapeurs-pompiers. On peut citer, à titre d'exemple, les travaux de remise aux normes de plusieurs cuisines, l'extension des CIS d'Angerville, Milly-La-Forêt et Ballancourt-Itteville ou encore l'aménagement des locaux pour le Groupement des Ressources Humaines. Enfin, de nombreux travaux de dépannage et d'entretien sont réalisés chaque année sur l'ensemble du patrimoine bâti.

Le saviez-vous ?

Le groupement des bâtiments du Sdis 91 gère un patrimoine bâti totalisant 45 000 m².

LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (CHS) : UNE INSTANCE DE DIALOGUE

Le CHS a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail. Cette véritable instance de dialogue et de concertation conseille les autorités dans la conduite des politiques de prévention envers l'ensemble des personnels du Sdis 91.

Il contribue à la protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail en se réunissant plusieurs fois dans l'année. Il traite notamment des questions relatives aux méthodes et techniques

de travail, aux projets d'aménagements, de construction et d'entretien des bâtiments puis aux mesures prises pour faciliter l'adaptation des postes de travail aux travailleurs handicapés.

À ce jour, ce sont plus de 150 visites de sécurité qui ont été effectuées dans les différents Centres d'Incendie et de Secours du département mais aussi dans les bâtiments de la Direction Générale.



Les femmes du Sdis 91

En France, depuis le décret du 25 octobre 1976, les femmes ont accès au métier de sapeur-pompier. Depuis, partout en France, elles sont conductrices d'engins d'incendie, médecins, écheliers mais aussi sous-officiers, officiers et même directrices départementale. Elles représentent pratiquement la moitié des effectifs du personnel administratif, technique et social. Parallèlement, 4 % des sapeurs-pompiers sont des femmes, en sachant qu'au niveau national, les femmes représentent 11 % des sapeurs-pompiers civils.

En France, un sapeur-pompier sur neuf est une femme, soit un total de 27 361 sapeurs-pompiers femmes sur un effectif total de 250 400 sapeurs-pompiers.

Si le taux de féminisation dans l'ensemble des collectivités territoriales s'élève à 59 % et s'avère être en accroissement constant, le Sdis 91 recense quant à lui 12 % d'agents de sexe féminin.

Les Personnels Administratifs Techniques et Sociaux ont quant à eux un taux plus proche de la moyenne de l'ensemble de la fonction publique territoriale, soit 49,7 %.

Le Sdis de l'Essonne vu par...

Géraldine Alain - Hôtesse de l'air et sapeur-pompier volontaire

« Je suis SPV au centre d'incendie et de secours de Milly-la-Forêt depuis un an. J'avais déjà été SPV entre 1998 et 2000 mais j'avais arrêté quelques années pour raisons personnelles. En 2007, j'ai suivi 300 heures de stage dans l'année pour maintenir mes compétences, m'exercer sur le secours routier, les incendies, l'appareil respiratoire, etc. J'ai décidé de devenir sapeur-pompier au moment où je passais des diplômes de secourisme pour mon métier d'hôtesse de l'air. J'ai la chance de travailler sur des vols courts courriers et de disposer de 12 à 15 jours de repos par mois. J'arrive à concilier les deux. Mon intégration s'est bien passée et en tant que femme je n'ai pas eu de soucis. »



Lieutenant Élise Deguin - Chef de centre à Longjumeau

« Avant d'être sapeur-pompier professionnel (SPP), j'ai été sapeur-pompier volontaire (SPV) au Sdis des Yvelines. Je souhaitais faire un métier en rapport avec le secours à personne et le sport. J'ai découvert le métier en tant que SPV et j'ai ensuite passé le concours d'officier sapeur-pompier à la fin de l'année 2000. Je suis arrivée au Sdis 91 en mai 2001 et je suis devenue Chef de centre à Longjumeau en octobre 2007. Etre officier permet une meilleure évolution de carrière, un choix plus large de postes. Etre Chef de centre, c'est occuper un poste fonctionnel et opérationnel qui demande de manager les équipes, gérer la vie du centre et organiser le maintien de la condition physique des 48 sapeurs-pompiers qui sont sous ma responsabilité. Parallèlement, je pars bien sûr toujours en intervention en tant que Chef de groupe, c'est-à-dire que je commande les opérations de secours lors d'intervention d'une certaine ampleur. »

Katia Lunardello - SPP au Centre de Secours Principal d'Évry

« Je suis sapeur-pompier professionnel depuis 1997. Née à Évry, j'ai voulu faire ce métier dès l'âge de 12 ans, pour être toujours en action et venir en aide aux gens. J'ai d'abord été jeune sapeur-pompier, puis sapeur-pompier volontaire avant de devenir SPP. Je fais aussi partie du groupe opérationnel spécialisé (GOS) « Plongée ». J'avais pratiqué cette activité dans ma vie privée, ça m'avait plu et j'ai souhaité poursuivre cette expérience dans mon métier. C'est l'un des GOS qui intervient le plus dans l'année. En tant que plongeur, je participe aux secours à personnes lors d'inondations, à la protection de l'environnement, au renflouage des bateaux, au dégagement de voies navigables, etc. En dehors des interventions, le reste de la journée s'organise entre la vérification du matériel, les manœuvres et les entraînements sportifs. »



LA VICTIME AU CŒUR DU DISPOSITIF D'URGENCE

L'évaluation de la qualité du service rendu

Sécuriser la distribution des secours, diminuer l'occurrence des sorties de secours et ainsi maîtriser les coûts humains et matériels qu'ils peuvent induire est une préoccupation constante au Sdis de l'Essonne. Dans cette optique, une plate-forme d'alerte innovante réunissant les équipes du Samu et des sapeurs-pompiers a été mise en place en Essonne en juin 2006. Il s'agit là d'un des plus grands centres de traitement de l'alerte en France dont la caractéristique principale est d'optimiser la gestion du traitement de l'alerte. Toutes les demandes de secours transmises sur les numéros 15, 18 et 112 aboutissent dans ce Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) implanté à Corbeil-Essonnes où les équipes du Samu et des sapeurs-pompiers identifient et traitent l'information pour ensuite décider des réponses à y apporter.

Une étude comparée des sorties de secours et des interventions, réalisée en 2007 à peine un an après son ouverture, met en évidence un premier impact sur l'efficacité des secours. En effet, l'augmentation des interventions, de plus de 7%, en 2007, a généré un volume moindre d'engagements, avec une évolution de +2%. Cela s'explique notamment par le regroupement sur un seul site des quatre anciens centres de traitement de l'alerte du Sdis et par une

Activité opérationnelle 2007 : +7% par rapport à 2006

90 874 interventions dont:

- ▶ 63 289 secours à personnes
- ▶ 15 885 sorties diverses dont risques technologiques
- ▶ 6 346 incendies
- ▶ 5 162 accidents de circulation
- ▶ 192 fausses alertes



analyse commune de la part du Samu et du Sdis regroupés sur un même plateau opérationnel. Les doublons sont évités et, lorsque cela est possible, la médecine de ville ou les ambulanciers privés sont davantage sollicités.

La mise en place d'indicateurs de qualité, notamment pour mesurer les délais de traitement des appels d'urgence par les opérateurs, est complétée par des actions de formation continue dans le but d'améliorer le service rendu aux victimes et aux sinistrés.

Le secours à personne : l'activité principale des sapeurs-pompiers

En 2008, le Sdis s'est engagé à adapter son organisation et ses moyens, notamment le Service de Santé et de Secours Médical, en liaison avec l'ensemble des partenaires de l'urgence.

Zoom sur...

▶ Le Service de Santé et de Secours Médical

Ses missions principales :

- les visites médicales d'aptitude
- la médecine professionnelle
- le soutien sanitaire des sapeurs-pompiers en intervention
- la médecine d'urgence
- les formations au secourisme en collaboration avec le groupement formation

L'équipe du SSSM : tous les professionnels de santé de ce service répondent à une double déontologie, celle du sapeur-pompier et celle du corps médical.

Elle est composée de 25 médecins, 24 infirmiers, 5 pharmaciens, 3 vétérinaires, 2 psychologues et 1 psychiatre. Le personnel du SSSM est constitué à 80 % de sapeurs-pompiers volontaires.

LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS

Le Sdis 91 concentre une diversité de métier étendue pour rendre plus efficace les interventions sur le terrain. Cartographes, prévisionnistes, juristes, photographes, médecins, opérateurs CTA, mécaniciens, menuisiers, pharmaciens, informaticiens, psychologues, vétérinaires, gestionnaires... En tout, ce sont plus de 120 métiers différents qui ont été dénombrés. Même chez les sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels, plusieurs fonctions existent : prévisionnistes ou encore spécialistes d'un Groupe Opérationnel Spécialisé (GOS). Au 31 décembre 2007, le Sdis 91 comptait 1052 sapeurs-pompiers professionnels, 1735 sapeurs-pompiers volontaires et 276 personnels administratifs techniques et sociaux, soit un total de 3 063 agents.

Un appui indispensable aux sapeurs-pompiers

En soutien aux 2 800 sapeurs-pompiers essonniers, une grande diversité de compétences est concentrée au sein du Sdis 91. Tous ces professionnels permettent aux sapeurs-pompiers d'exercer leurs missions sereinement avec une efficacité maximale.

► ILS TÉMOIGNENT SUR LE SDIS DE L'ESSONNE



Yann Kacelen
Ingénieur cartographe
au Groupement
Prévention-Prévision-
Cartographie

« Je travaille au Sdis depuis dix ans. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur

topographe géomètre à l'INSA de Strasbourg, je devais effectuer mon service militaire dans l'Armée de l'Air et j'ai été débauché pour le faire chez les sapeurs-pompiers. Au terme des dix mois, j'ai obtenu un contrat de technicien puis d'ingénieur au Sdis 91. Au GPPC, je coordonne les activités du service Cartographie, qui fournit les données géographiques au Centre Départemental d'Appels d'Urgence (CDAU) pour localiser les appels d'urgence.

Nous élaborons également un atlas opérationnel dont se servent les équipes de secours. C'est une base de données unique que nous sommes amenés à mutualiser avec des acteurs publics ou privés. Utiliser ses compétences au service de la population, pour faciliter le secours à personne, c'est motivant et valorisant. »

► ILS TÉMOIGNENT SUR LE SDIS DE L'ESSONNE



Lieutenant-Colonel Frédéric Catinot
Pharmacien chef au Service de Santé
et de Secours Médical (SSSM)

« Je suis au Sdis depuis 1989. J'ai été le premier pharmacien de sapeur-pompier professionnel de France en 2001 lorsque le SSSM a été créé. Je revenais alors à mon métier d'origine après être devenu officier de sapeur-pompier professionnel en 1991, avoir dirigé le service Prévision de 1993 à 2000 et été le chef du Groupe Opérationnel Spécialisé

CHIM de 1995 à 2000. En tant que pharmacien chef, mon rôle est multiple. Je supervise la logistique médicale, tout ce qui concerne les médicaments et matériels médico-secouristes nécessaires au secours à personne pour les véhicules de secours et d'assistance à victime (VSAV). J'ai d'ailleurs créé la PUI (pharmacie à usage intérieur) du Sdis 91, l'une des toutes premières structures officielles en la matière. En parallèle, je suis référent pour le SSSM en ce qui concerne l'évaluation des risques et la préparation de la réponse opérationnelle de certains risques particuliers et assure des formations spécialisées. »

Des sapeurs-pompiers aux compétences variés

Il existe au Sdis 91 sept groupes opérationnels spécialisés (GOS) composés de sapeurs-pompiers spécialistes de situations particulières. Partons à leur découverte...



▲ **Le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)** intervient sur tous les sites d'accès difficile en milieu naturel et urbain : avens, falaises, bâtiments industriels, ravins, pylônes électriques, etc.
49 interventions en 2007 (36 en 2006)



▲ **Le groupe cynotechnique** intervient lors d'opérations de recherches de personnes en décombres et de personnes disparues. **30 interventions en 2007 (11 en 2006)**



▲ **Le groupe animalier** intervient lors d'incidents incluant des animaux. **121 interventions en 2007 (528 en 2006)**



▲ Les plongeurs du **groupe de secours subaquatiques (GOS SAL)** remplissent diverses missions de reconnaissance, de sauvetage, d'assistance et de recherches.
108 interventions en 2007 (90 en 2006)



▲ **Le groupe d'intervention contre les risques radiologiques (GOS RAD)** intervient lors d'événements mettant en cause des produits radioactifs.
25 interventions en 2007 (24 en 2006)



▲ **Le groupe d'intervention contre les risques chimiques (GOS CHIM)** intervient lors d'incendies industriels, de pollutions, d'accidents chimiques ou de transports de matières dangereuses.
33 interventions en 2007 (21 en 2006)



▲ **Le groupe d'intervention sauvetage-déblaiement (GOS SD)** intervient dans le cadre de catastrophes naturelles, d'explosions et d'effondrements de bâtiments.
20 interventions en 2007 (19 en 2006)

DES INFRASTRUCTURES À LA POINTE

L'École départementale d'incendie et de secours (EDIS)



L'Essonne dispose d'une des meilleures écoles des Sdis de l'hexagone. Premier équipement structurant du Sdis 91, l'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) implantée à Fleury-Mérogis concourt à l'édification et au maintien à niveau du professionnalisme des sapeurs-pompiers, tout en répondant à une préoccupation de sécurité des intervenants.

Ce pôle d'excellence est doté d'un plateau technique remarquable : une tour de manœuvre de 21 mètres, un simulateur à feu, des caissons d'observation et d'entraînement aux phénomènes thermiques, une station-service, une aire gaz, des unités d'exercices aux risques chimiques et une aire hydraulique. Ces infrastructures de premier ordre concourent également à des actions de recherche et développement dans les domaines de l'enseignement à la lutte contre les incendies et de l'amélioration des outils et techniques de désincarcération en partenariat avec d'autres acteurs, notamment les universités et les constructeurs automobiles.

DES FORMATIONS

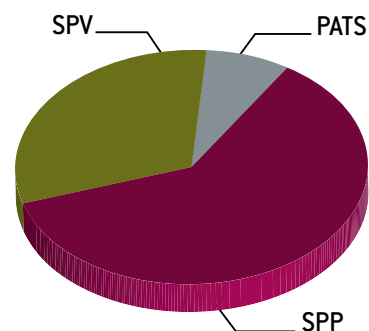
Ces formations sont variées et en constante évolution afin de s'adapter aux risques courants et particuliers. Elles sont encadrées par une équipe pédagogique de professionnels chargés de les mettre en œuvre avec une approche ambitieuse de l'enseignement visant à tester les nouvelles techniques opérationnelles. Chaque année, près de 2 600 stagiaires volontaires et professionnels sont formés dans cette école, nationalement connue et reconnue.

La formation en chiffres...

(En 2007)

- ▶ **25368** journées de formation tout personnel confondu (SPP, SPV et PATS)
- ▶ **20983** actions de formation organisées à l'EDIS et dans les groupements
- ▶ **4385** journées de formation externalisées
- ▶ **1861** journées stagiaires au titre de l'entraînement des GOS

La répartition des statuts (en 2007)



APPRENDRE ET SE DÉTENDRE

Parce que le rythme y est très soutenu, l'école Départementale d'Incendie et de Secours est aussi un lieu de vie avec un hall d'accueil, synonyme de rencontre et de détente, des chambres collectives pour les stagiaires de la Formation Initiale d'Applications (FIA), une salle d'étude, un coin cuisine, une salle à manger, une salle de restauration, une cafétéria et une salle de documentation. Ce confort est nécessaire afin d'aborder sereinement les quatre mois de cours suivis de huit mois de stage en Centre d'Incendie et de Secours.

Le Centre départemental d'appels d'urgence (CDAU)



La construction de ce centre à Corbeil-Essonnes a été rendue possible grâce au financement du Conseil général, à hauteur de 14 millions d'euros, le Centre hospitalier sud francilien y a contribué avec l'apport du terrain et un fonds de concours de 1,5 millions d'euros.

Ses bâtiments, d'une modernité surprenante, permettent aux 110 agents du plateau opérationnel (250 personnels dans sa totalité, tous statuts confondus) de traiter près de 1500 appels chaque jour. Malgré ces milliers de demandes, son environnement est marqué par une ambiance silencieuse. Cela a été rendu possible grâce à l'installation de murs anti-bruit isolants qui favorisent une prise en charge sereine de chaque appelant. Le CDAU réunit sur un même site le centre de traitement de l'alerte des sapeurs-pompiers et le centre de réception et de régulation des appels (CRRA 15).

Cette plate-forme innovante a permis le rapprochement de deux services de secours majeurs qui peuvent désormais optimiser la gestion du traitement de l'alerte pour les opérations de secours aux personnes. Les demandes de secours parviennent via les numéros d'appels d'urgence (15, 18 et 112) ; une réponse adaptée à chaque cas est aussitôt mise en œuvre : simple conseil, envoi d'un médecin généraliste, transport par un ambulancier privé, intervention des sapeurs-pompiers ou d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). Ce dispositif, rendu possible

par la mise en place d'un logiciel de traitement de l'alerte (Artémis) interfacé avec celui du SAMU, favorise la bonne allocation des moyens aux situations décrites par les demandeurs et permet de faire face à l'augmentation constante de ce type de sollicitations.

Les groupements territoriaux et les centres d'Incendie et de Secours

Le Sdis 91 s'appuie sur ses 51 Centres d'Incendie et de Secours et ses 4 groupements territoriaux : Nord, Sud, Centre et Est. Il existe deux types de Centres d'Incendie et de Secours. Ils respectent le Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) qui définit le nombre de personnels devant être disponibles chaque jour :

- ◆ **Les Centres mixtes** : 225 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de garde¹, 63 volontaires d'astreinte²
- ◆ **Les Centres volontaires** : 210 sapeurs-pompiers volontaires d'astreinte et de garde

Par ailleurs, il existe plusieurs catégories de Centres d'Incendie et de Secours répartis sur l'ensemble du département :

- ◆ 6 Centres de Secours Principaux (CSP) : assurent la couverture des risques d'un bassin et doivent être opérationnels en permanence
- ◆ 30 Centres de Secours (CS) permettant la couverture des risques courants
- ◆ 15 Centres de Première Intervention (CPI) : assurent un complément de couverture de proximité et une réserve départementale en cas de gros sinistre
- ▶ **Secours d'urgence aux personnes (SAP) : 70 % des sinistres**
- ▶ **Interventions diverses : 13% des sinistres**

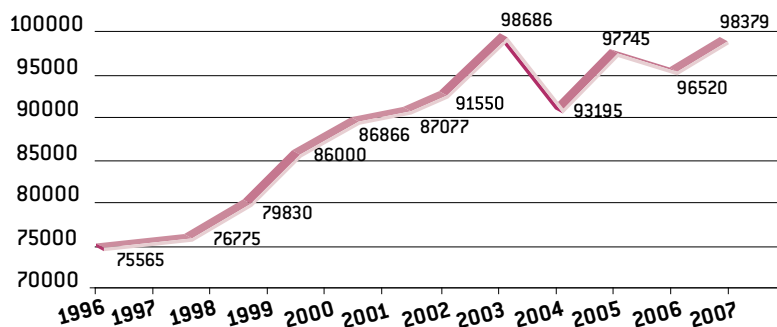
¹ garde : le sapeur-pompier doit être présent dans le Centre d'Incendie et de Secours.

² astreinte : le sapeur-pompier doit pouvoir rejoindre son Centre d'Incendie et de Secours de référence dans un délai inférieur à 5 minutes.



“ assurer en tout point de l'Essonne
une action de premier secours le plus
rapidement possible ”

Évolution des sorties de secours



Zoom sur...

« Du bon usage des numéros d'urgence »

Les sapeurs-pompiers vous conseillent :

- ◆ Le 15 ► SAMU : conseil médical, médecin de ville, transport sanitaire, secours à personne, SMUR (équipe médicale hospitalière)
- ◆ Le 18 ► SAPEURS-POMPIERS : secours à victime, accident de la circulation, feu

LE 112 EST LE NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN POUR TOUS SINISTRES

Le saviez-vous ?

La différence entre une sortie de secours et une intervention :

- sortie de secours : elle représente les moyens engagés, c'est à dire le départ d'un ou plusieurs CIS pour une seule et même intervention
- intervention : c'est un événement qui a conduit à la venue des sapeurs-pompiers, quels que soient les moyens engagés



UNE CENTRE À L'HONNEUR : LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'ÉVRY

Le CSP d'Évry est du point de vue opérationnel le centre le plus sollicité du département en terme de sorties de secours.



► INTERVIEW



Capitaine Didier Revenault Chef du centre d'Évry

« Je suis Chef de centre à Évry depuis septembre 2000. J'ai sous ma responsabilité 65 sapeurs-pompiers professionnels et 38 sapeurs-pompiers volontaires. En 2007, nous avons réalisé 8 300 interventions.

Au 10 septembre 2008, nous en sommes à 5 884 opérations de secours. Au centre d'Évry, je partage mon temps entre le management des équipes, l'administratif et mes rendez-vous extérieurs. Les sapeurs-pompiers d'Évry interviennent dans des conditions difficiles, ils ont souvent besoin d'en parler. Je connais le problème des violences urbaines depuis longtemps. J'ai d'abord été volontaire pendant deux ans, j'ai intégré la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, avant de devenir sapeur dans l'Essonne en 1982. À la Grande Borne, à Grigny, etc, j'ai constaté l'augmentation des violences urbaines. Je contribue aujourd'hui au Groupe National de travail sur les violences urbaines comme conseiller technique. Je suis chef de centre, mais aussi échelien et je continue à partir en intervention comme sous-officier. C'est important de préserver cette proximité avec les sapeurs-pompiers. »



CHIFFRES clés

Nombres de sorties en 2007		Effectifs : 103	
Secours à personnes	5577	Sapeurs-Pompiers Professionnels	65
Opérations diverses	1431	Sapeurs-Pompiers Volontaires	38
Feux	896	dont 2 Sapeurs-Pompiers Volontaires Civils	
Accidents :	415	Officier	1
Risques technologiques	31	Sous-Officiers	21
Fausses alertes	29	Hommes du rang	81

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Afin d'améliorer la disponibilité du sapeur-pompier volontaire (SPV), son employeur a la possibilité de négocier une convention avec le Sdis 91.

Le SPV peut ainsi, sous certaines conditions, être rendu disponible sur son temps de travail quelques jours par an afin de suivre sa formation initiale, préparer un avancement de grade ou se former à de nouvelles techniques. De ce fait, il pourra être plus apte à répondre à de nouveaux besoins et à l'évolution des risques.

Au 31 décembre 2006, le Sdis 91 avait déjà contracté 67 conventions de ce type avec des employeurs, dont 31 dans le secteur privé et 36 dans le secteur public, parmi lesquelles le Conseil général figure en bonne place.

L'apprentissage n'est pas en reste puisque, dès son entrée au Sdis, le SPV a la possibilité, pendant trois ans, d'acquérir toute la technicité de son activité. Ce délai lui permet de suivre la formation à son rythme, à raison d'un total de 40 journées pour le cursus complet.

La première année est consacrée au diplôme de Premiers Secours en Équipe niveau 1 (PSE 1) qui permet au SPV d'intervenir, sous certaines conditions et en équipe, à bord d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV).

Grâce à ce premier volet, le SPV aura la chance de participer à la réalisation de gestes qui sauvent une vie et ainsi d'obtenir la reconnaissance de toute une population.

La deuxième étape est consacrée au diplôme de Premiers Secours en Équipe niveau 2 (PSE 2). Grâce à ce volet supplémentaire, le SPV pourra exercer ses fonctions avec plus de responsabilités sur des situations plus complexes. Enfin, la troisième et dernière étape est consacrée à la formation aux techniques incendie et aux opérations diverses.



En Essonne, vous avez la possibilité de contracter un engagement de SPV dès 16 ans si vous avez été Jeune Sapeur-Pompier (JSP) dans une section associée à un centre d'incendie et de secours. Dans le cas contraire, cette formation est accessible dès la majorité.

◆ Pour plus d'information contactez le Groupement des Ressources Humaines au 01 60 91 22 00 gpt-ressources-humaines@sdis91.fr



Le Sdis de l'Essonne vu par... son Directeur départemental adjoint : le Colonel Caron

« Le volontariat constitue une ressource indispensable pour permettre au Sdis d'accomplir ses missions et pour parfaire le maillage territorial au plus près du terrain. La place des sapeurs-pompier volontaires est extrêmement importante dans le fonctionnement de nos unités et de manière plus générale, dans la distribution des secours que nous voulons équitable et de qualité. Au delà de cet aspect, c'est aussi pour l'essonnien l'occasion de souscrire un engagement citoyen et de s'intégrer dans un dispositif de sécurité civile au bénéfice de tous. La difficulté consiste à mettre en adéquation la disponibilité du sapeur-pompier volontaire et les exigences opérationnelles du quotidien, ce qui implique une gestion particulièrement fine des effectifs et parfois l'obligation de mutualiser les ressources. Une grande campagne de communication promouvant le volontariat a donc été lancée en 2008, avec l'appui des cadres et des agents des groupements territoriaux et fonctionnels ainsi que des centres de secours, qui interviennent régulièrement dans les écoles et participent à de nombreux Carrefours des métiers sur le département »



► LES DISPOSITIONS AU SEIN DU CONSEIL GÉNÉRAL



Christophe Guibert,
chef de service
des relations agents
et gestion des carrières

« L'agent peut déclarer lui-même à son service et à la direction des ressources humaines son engagement. Cela lui permettra d'obtenir

des autorisations d'absence de la part de sa hiérarchie, sous réserve de nécessité de service. Ces absences n'entraîneront pas de diminution de salaire puisque le Sdis versera directement une contribution au Conseil général. Dans le cas d'une utilisation du temps libre pour se former ou effectuer des gardes et astreintes, le sapeur-pompier volontaire est rémunéré par le Sdis sous forme de vacations. Son emploi du temps peut être communiqué au Conseil général, à sa demande. »

► TÉMOIGNAGE D'AGENT



Olivier Desmazeaud,
agent du Conseil général
et sapeur-pompier
volontaire par vocation

« Je suis sapeur-pompier volontaire au Centre de secours de Limours depuis 2001. Le centre de secours auquel je suis rattaché réunit des

professionnels et d'autres volontaires. L'ambiance y est conviviale et fraternelle. Chaque mois, j'effectue environ 36 heures de garde et 24 heures d'astreinte sur mon temps libre. Ma participation est adaptée à mon emploi du temps. J'ai décidé de ne pas passer par le mode conventionnel car je préfère exercer cette activité pendant mes congés et mes week-ends. Cela réclame une bonne organisation. Chaque intervention est un nouveau challenge. Elle génère de l'adrénaline et de l'émotion. Se sentir investi d'une mission oblige à se surpasser, à décupler ses forces. Porter secours aux autres est très gratifiant. Cela développe les qualités humaines et l'esprit d'équipe. Néanmoins, nous ne sommes pas des surhommes, nous nous trouvons parfois impuissants malgré nos efforts. Il faut savoir l'accepter. Le sang froid et l'humilité sont des qualités essentielles pour gérer les situations difficiles, tout en respectant l'intimité des personnes en détresse. Être sapeur-pompier requiert également de la technicité et un entraînement sportif régulier, condition nécessaire d'efficacité en intervention. Aider les personnes en détresse de manière directe me plaît beaucoup. Mon engagement me permet de sortir de mon bureau pour me confronter aux difficultés du public sur le terrain. J'aime la diversité d'actions que m'offre cette « double vie » professionnelle.



SE FORMER À LA SÉCURITÉ

Vous êtes intéressé par la sécurité mais vous ne souhaitez pas devenir sapeur-pompier volontaire ?

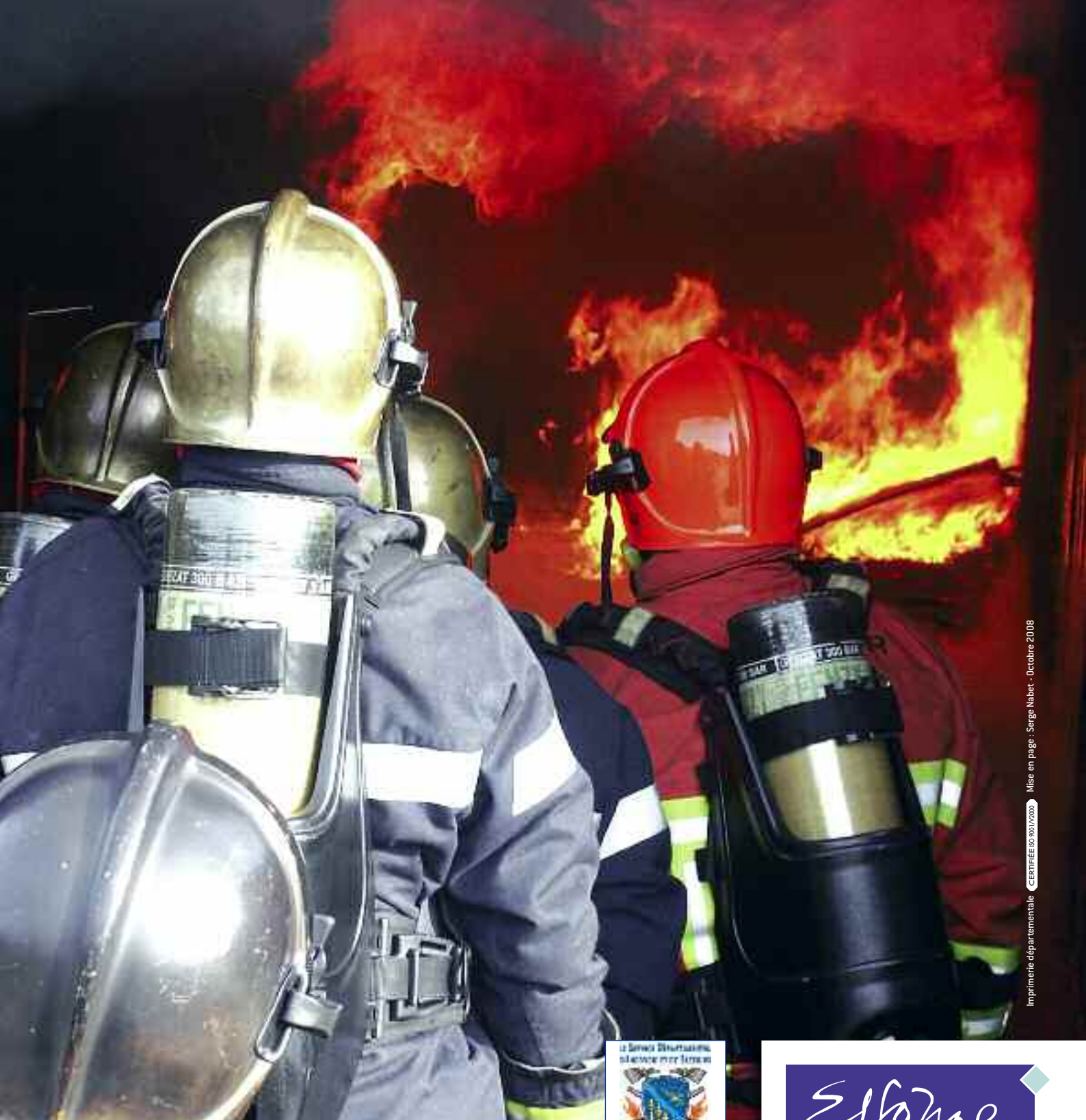
Le service formation vous offre la possibilité de vous former à la lutte contre les incendies, à l'assistance aux personnes et à la sécurité routière. Vous pouvez même suivre une initiation de sauveteur secouriste du travail.

Parallèlement un apprentissage des gestes et postures est proposé aux agents de PMI, un autre est destiné aux agents ayant accès à un local électrique et une formation spécifique s'adresse aux conducteurs d'engins de chantier.



Pour plus d'information : rendez-vous sur Egram ou contactez Emmanuelle Feret-Sylla au 01 60 91 95 46.





Imprimerie départementale CERTIFIEE ISO 9001/2008 Mise en page : Serge Nabot - Octobre 2008



Réalisation :
Service de la communication interne du Conseil général de l'Essonne / Service Communication du Sdis 91- Crédits photos : ©Didier Gérardin
Contact : plboyer@cg91.fr